



Direction territoriale
Nord-Pas-de-Calais

Service
Maîtrise d'Ouvrage

Lille, le 30/07/2019

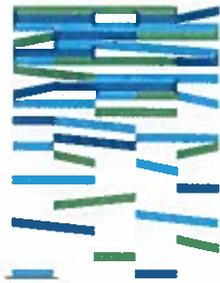
Monsieur Michel LALANDE
Préfet du Nord
Préfecture du Nord
12-14 rue Jean-sans-Peur
CS 20003
59039 Lille Cedex

Objet : Déclaration de projet au titre de l'article L126-1 du code de l'environnement – projet d'installation de transit de sédiments non dangereux

Référence : SMO/Dragages/JS/2019/116

Affaire suivie par : Jérémie Somon

P.J. : Déclaration de projet au titre de l'article L126-1 du code de l'environnement



Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la déclaration de projet au titre de l'article L126-1 du code de l'environnement du projet d'installation de transit de sédiments non dangereux sur les territoires des communes de Château l'Abbaye et Mortagne-du-Nord, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint en trois exemplaires, papier et numérique, le dossier complet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Mortagne-du-Nord et de Château l'Abbaye, en application de l'article R.153-16 du code de l'urbanisme :

- L'ensemble de la déclaration de projet (présentation du projet, évaluation environnementale, l'avis émis par l'autorité environnementale et les rapports modifiant les documents d'urbanisme, le PV de la réunion d'examen conjoint des PPA) ;
- Les rapports et conclusions du commissaire enquêteur ;
- L'avis de la CAPH, EPCI compétent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.


Manuel PHILIPPE
Adjoint au chef du SMO

Le chef du SMO, pi

37 rue du Plat- BP 725 – 59034 Lille cedex
T. +33 (0)3 20 15 49 70 F. +33 (0)3 20 15 49 70 www.vnf.fr